



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins ophtalmologiques dans les territoires sous-dotés

Question écrite n° 17152

Texte de la question

M. Emmanuel Duplessy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les difficultés persistantes d'accès aux soins ophtalmologiques dans le département du Loiret et, plus largement, dans les territoires les plus sous-dotés. Dans le Loiret, le département a recueilli en 2023 près de 3 000 témoignages sur l'accès aux soins. Il ressort de cette consultation que 83 % des répondants déclarent avoir déjà renoncé à se soigner. Cette situation est particulièrement préoccupante en ophtalmologie. Selon les travaux de la Fondation Jean-Jaurès, le Loiret figure parmi les départements connaissant les délais d'accès aux spécialistes les plus importants. Certaines communautés de communes, notamment celles des Terres du Val de Loire et de la Beauce Loirétaine, présentent même un taux de couverture des besoins en soins ophtalmologiques nul. Le vieillissement de la population, l'augmentation des troubles visuels et les besoins croissants en suivi ophtalmologique accentuent encore les tensions sur cette spécialité. Les délais de rendez-vous, parfois de plusieurs mois, ainsi que les distances à parcourir conduisent de nombreux patients à différer leurs soins, voire à y renoncer, au détriment de leur santé. Des initiatives locales, telles que le développement des compétences des orthoptistes, le recours à la télémedecine ou encore le déploiement du Bus Loiret santé, apportent des réponses utiles mais demeurent insuffisantes face à l'ampleur des besoins. Dans le même temps, les départs à la retraite d'ophtalmologistes continuent d'aggraver les difficultés d'accès aux soins dans de nombreux territoires. Il lui demande quelles mesures structurelles le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de renforcer durablement l'offre de soins ophtalmologiques dans les territoires les plus déficitaires, de réduire les inégalités territoriales d'accès aux spécialistes et d'accompagner les initiatives développées localement par les collectivités territoriales et les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Duplessy](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17152

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2026](#), page 6801